

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2015

Date de la convocation : 03/04/2015

Le treize avril deux mille quinze à 21 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires Adjoints, Laurence TOMASELLO, Cécilia DEVAUX, Isabelle LUSTRI, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Paolo DE ALMEIDA, Christian BEGUE

Excusés : Josiane POURQUE qui donne procuration à Jean-Pierre BAQUE, Gaston REY qui donne procuration à Christian BEGUE

Absent : Pascal DALLA

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS

- Syndicat Sousson, Cédon et Baïses : François Buffin a participé à la réunion de dissolution du syndicat de la Baïse avec vote du compte administratif et réunion de la création du nouveau syndicat Sousson, Cédon et Baïses avec vote du budget primitif
- Syndicat de l'eau : François Buffin et Mathieu Mendousse ont participé à la réunion du vote du compte administratif et vote du budget primitif du SIAEP. Le prix de l'eau va augmenter de 50 centimes par m³/
- Syndicat mixte des 3 Vallées : Emerick DALLA-BARBA a participé à la réunion pour le vote du compte administratif et le budget primitif
- Communauté de Communes de Val de Gers : Nicole JOULLIE a participé à la réunion pour le vote du compte administratif et le budget primitif.

TRAVAUX

- Salle de sports : un dossier doit être réalisé pour remettre les solens de cette salle en état car il y a des fuites. Emeric Dalla-Barba a déjà contacté une entreprise et il va en contacter 2 autres. Il demande l'aide d'un autre conseiller municipal pour suivre ce dossier. Didier Sarkissian se propose. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subventions
- Église : les travaux d'éclairage seront réalisés dans les prochains jours.
- Maison Boon : un dossier complet a été envoyé à Mr et Mme Boon
- Chapelle de la Castagnère : la cloche a été envoyée en Bretagne pour rénovation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

Il est voté à l'unanimité des membres présents avec les caractéristiques suivantes

Section de fonctionnement

11	Charges générales	29 444
12	Charges de personnel	5 000
65	Charges courantes	1 000
67	Charges exceptionnelles	500
6811	Dotations aux amortissements	4 000
70	Reversement	4 000
	TOTAL DEPENSES	43 944
2	Excédents	22 944
70	redevance	21 000
	TOTAL RECETTES	43 944

Section d'investissement

23	travaux	46 486
	TOTAL DEPENSES	46 486
	Excédents reportés	42 159
10	FCTVA	327
28	Amortissements	4 000
	TOTAL RECETTES	46 486

TARIFS REDEVANCE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs du service d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

DECIDE de modifier les tarifs de la redevance d'assainissement sur la consommation pour l'année 2015.

Ces tarifs seront donc de :

Pour les usages domestiques

* redevance de branchement	42,80 €
• redevance sur consommation	1,00 €/m ³

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT COULOUMERE

Il est voté à l'unanimité des membres présents avec les caractéristiques suivantes :

DEPENSES : travaux = 530 000

RECETTES : emprunt = 530 000

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Il est voté par 13 voix pour et 1 abstention avec les caractéristiques suivantes :

Section de fonctionnement

	dépenses	
11	Charges générales	211 153
12	Charges de personnel	249 200
65	Charges de gestion	171 484
66	Charges financières	20 020
68	amortissements	9 270
70	Dégrèvement jeunes agriculteurs	2 000
	Virement à la section investissement	114 771
	TOTAL	778 898
	Recettes	
70	Produits des services	25 200
73	Impôts et taxes	295 792
74	Dotations et subventions	217 973
75	Revenus des immeubles	20 000
	Recettes 2015	558 965
	Excédents reportés	219 933
	TOTAL	778 898

Section d'investissement

	dépenses	
	Déficit reporté	40 449
16	Charges financières	26 899
21	travaux	120 900
	TOTAL	188 248
	recettes	
10	Couverture déficit	40 449
	FCTVA	4 308
	cautions	500
13	subventions	18 950
28	amortissements	9 270
	Virement de la section fonctionnement	114 771
	TOTAL	188 248

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'imposition directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2015, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer pour 2015 les taux suivants, identiques à 2014 :

- taxe d'habitation : 11,76
- taxe sur le foncier bâti : 38,82
- taxe sur le foncier non bâti : 83,96

INDEMNITES DES ELUS

Le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention de fixer les indemnités du maire à 24 % de l'indice brut 1015 et celle des adjoints à 7,32 % de l'indice brut 1015

INDEMNITES PERSONNEL

Le conseil municipal décide d'augmenter la prime de 100 € par agent et par an au prorata du temps de travail

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Calixte ROSSONI vend un terrain situé au lieu-dit « Lespiet », cadastré BI 108 à Barran et que cet immeuble étant situé dans le périmètre de la ZAD de Lespiet, la commune a un droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur la vente de terrain.

CREATION COMMISSION D'INTERET GENERAL

Monsieur le Maire propose la création d'une commission d'intérêt général avec comme membres l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures